

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT VAL D'OISE

L'an deux mille vingt-trois, le six mars à vingt heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle Brossolette à Persan sous la présidence de Madame Catherine Borgne, Présidente.

Étaient présents :

M. APARICIO Jean-Michel, Mme NEZAR Houria, M. GUERZOU Abderhamane, Mme MORTAGNE Isabelle, M. REBEYROLLE Pascal, M. ANTY Olivier, M. LEBON Bernard, Mme CHABOT Elisabeth, M. CARTEADO Stéphane, M. BOUCHEZ Joël, Mme LEGRAND Marline, Mme BORGNE Catherine, M. RATIEUVILLE Valentin, Mme GARA-ATTIA Monia, M. BARROCA Joaquim, Mme BOUCHENE Nadia, Mme Marie GALOPIN, M. LABBAS Mohamed, M. DUHAMEL Jean-Marie

Pouvoirs :

Mme HERLEM Marlène donne pouvoir à Mme MORTAGNE Isabelle
M. MOREAU Patrick donne pouvoir à M. APARICIO Jean-Michel
Mme CODET Lisa donne pouvoir à M. ANTY Olivier
M. GARBE Alain donne pouvoir à M. LEBON Bernard
Mme HUBERT Elisabeth donne pouvoir à Mme CHABOT Elisabeth
Mme BEAUMELOU Marie donne pouvoir à M. DUHAMEL Jean-Marie
M. MORTEO Jean-Jules donne pouvoir à M. BOUCHEZ Joël
Mme MARGUERITE Alexandra donne pouvoir à M. CARTEADO Stéphane
Mme VASSEUR Corinne donne pouvoir à Mme BORGNE Catherine
M. LOSTUZZO Jean-Luc donne pouvoir à M. BARROCA Joaquim
Mme TRABON Indi donne pouvoir à M. RATIEUVILLE Valentin

Absents :

M. FOIREST Pierre
Mme HAZEBROUCK Nicole
M. BOUCHOUICHA Abdel Rani
Mme TROGNON Alicia
M. LOMBARD Sébastien
Mme RINALDELLI Michelle
M. LACASSAGNE Sylvain

Formant la majorité des membres en exercice

Madame NEZAR Houria a été élue secrétaire de séance

- Date de convocation : 27/02/2023
- Date d'affichage : 27/02/2023
- Nombre de membres en exercice : 37
- Nombre de membres présents : 19
- Nombre de pouvoirs : 11
- Nombre d'absents : 7

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° 2023-002 : Election d'un Délégué Communautaire représentant la commune de Beaumont-sur-Oise au Conseil Syndical du Syndicat Mixte Tri-Or

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral n° 19-029 en date du 29 janvier 2019, portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise,
Vu les statuts de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise, et en particulier, la compétence 6.1.5, relative à la collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés,
Vu les statuts du Syndicat Tri-Or,
Vu le règlement intérieur du Syndicat Tri-Or,
Vu la délibération n° 2020-048 en date du 14 septembre 2020 portant désignation des Délégués Communautaires au Conseil Syndical du Syndicat Mixte Tri-Or,
Vu la délibération n° 2022-044 en date du 28 novembre 2022, portant élection des Délégués Communautaires représentants la commune de Persan au Conseil Syndical du Syndicat Mixte Tri-Or,
Vu la délibération n° 2023-001 en date du 6 mars 2023, portant acte d'un nouveau membre au Conseil Communautaire représentant la commune de Beaumont-sur-Oise, à la suite de la démission de Madame Isabelle DUMENIL,

Considérant que la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise est compétente en matière de collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés,

Considérant que pour l'élection au comité du syndicat mixte des délégués des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale avec ou sans fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre,

Considérant que les statuts du Syndicat Mixte Tri-Or du 1^{er} janvier 2016 prévoient la représentation des EPCI au sein de son comité syndical par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants par commune,

Considérant que ces statuts et en particulier l'article 6, disposent que les délégués suppléants ont voix délibérative en l'absence du titulaire qu'ils remplacent,

Considérant qu'il n'y a pas de pouvoir et que ce sont les délégués suppléants qui remplacent les délégués titulaires en cas d'absence,

Considérant la démission au 1^{er} janvier 2023, de Madame Isabelle DUMENIL, conseillère communautaire représentante de la commune de Beaumont-sur-Oise,

Considérant l'élection du 14 septembre 2020 désignant Madame Isabelle DUMENIL, en qualité de Déléguée Communautaire titulaire pour représenter la ville de Beaumont-sur-Oise au Syndicat Mixte Tri-or,

Considérant la nécessité de procéder au remplacement de cette dernière pour représenter la CCHVO au Syndicat Mixte Tri-Or,

Considérant la candidature de Monsieur Pascal REBEYROLLE, actuellement délégué suppléant, afin de représenter la commune de Beaumont-sur-Oise au Syndicat Mixte Tri-Or, en qualité de délégué titulaire,

Considérant la candidature de Madame Houria NEZAR afin de représenter la commune de Beaumont-sur-Oise au Syndicat Mixte Tri-Or, en qualité de déléguée suppléante, en remplacement de Monsieur Pascal REBEYROLLE,

Considérant que le dépouillement du vote a donné le résultat ci-après :

Premier tour de scrutin :

Après le bon déroulé des opérations de vote, il est comptabilisé :

Nombre de bulletins dans l'urne : 30 (trente)

Majorité absolue : 16

A obtenu :

Nom	Représentant la commune de	Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou erronée	Nombre de suffrages obtenus	
			En chiffres	En toutes lettres
Délégué titulaire pour le Syndicat Mixte Tri-Or				
Monsieur Pascal REBEYROLLE	Beaumont-sur-Oise	0	30	trente
Délégué suppléant pour le Syndicat Mixte Tri-Or				
Madame Houria NEZAR	Beaumont-sur-Oise	0	30	trente

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente,
Après avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : PROCLAME après le bon déroulé des opérations de vote, pour représenter la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise au sein du Syndicat Mixte Tri-Or, le délégué titulaire suivant de la commune de Beaumont-sur-Oise :

Ville	Titulaire	Suppléante
BEAUMONT-SUR-OISE	Monsieur Pascal REBEYROLLE	Madame Houria NEZAR

Article 2 : RAPPELLE les noms des dix-huit délégués pour représenter la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise au sein du Syndicat Mixte Tri-Or :

Villes	Titulaires	Suppléants
Beaumont-sur-Oise	Jean-Michel APARICIO	Madame Houria NEZAR
	Pascal REBEYROLLE	Patrick MOREAU
Bernes-sur-Oise	Carine FRAISSE	Michel MALINGRE
	Olivier FOUR	Stéphane LACOSTE
Bruyères-sur-Oise	Bernard LE BON	Bruno FOUQUE
	Alain GARBE	Antoine DEIVASSAGAYAME
Champagne-sur-Oise	Pascal VAUZELLE	Priam PUCA
	Rolande REBYFFE	Albert ALFANDARI
Mours	Olivier LESUEUR	Roland PINTAS
	Franck FOURMENT	Julie PENA
Nointel	Christine PERINI	Christine LEDUC
	Nathalie GIRARD	Nadine BOISDENNGHIEN
Noisy-sur-Oise	Frédéric FALLOT	Gilles RIFFIER
	Catherine BORGNE	Vivien BAREYT
Persan	Abdel-Rani BOUCHOUICHA	Mohamed LABBAS
	Xavier DECOMBAS	Jean-Luc LOSTUZZO
Ronquerolles	Jean-Jacques COACHE	Anne Sophie BODEREAU
	Franck PINSSON	Christine PETIT

Article 3 : AUTORISE Madame Catherine Borgne, Présidente à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Adoptée par :
A l'unanimité

Fait et délibéré en séance ordinaire, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,



C. Borgne

Catherine BORGNE
Présidente

H. NEZAR

Houria NEZAR
Secrétaire de séance

Rendu exécutoire le : 14/03/2023

Affiché le : 14/03/2023

Publié sur le site internet www.cc-hautvaldoise.fr

Le : 08/03/2023

Signé – par délégation
Le Directeur Général des Services
Laurent ASTRUC



Selon l'article R.421-1 du Code de la Justice Administrative, le présent acte peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise (la Cour administrative d'appel compétente étant celle de Versailles).
Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (Informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).